

DECISION N° DEC-2024-010

OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE INSTALLATIONS GÉNIE CLIMATIQUE ECOLE DE LA GARE VIGNAL ENERGIE

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
(ARTICLE L2122 – 22 C.G.C.T.)**

Le Maire de la commune d'ÉTOILE SUR RHONE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-020 du 26 mai 2020 transmise en Préfecture le 26 mai 2020, et notamment son 4ème alinéa qui dispose que le Maire peut être chargé pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Vu la proposition commerciale de la société VIGNAL ENERGIES, pour la maintenance des installations génie climatique à l'école de la gare sur la commune d'Etoile Sur Rhône.

Considérant la nécessité de passer un contrat de maintenance pour assurer le bon fonctionnement des installations de génie climatique à l'école de la gare.

DECIDE

Article 1 : D'accepter la proposition de la société VIGNAL Energies, située ZA La Fauchetière 2, 2 avenue Denis Papin, 26250 Livron Sur Drôme pour :

- Un contrat de maintenance préventive et corrective des installations de génie climatique, à l'école de la gare, pour une redevance annuelle de 1 270€ HT, soit 1 524€ TTC

Article 2 : De signer tous les documents concernant ce dossier,

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné.

ETOILE SUR RHONE,

Le 24 janvier 2024

Le Maire,

Françoise CHAZAL